

Emc cm

FICHE 1

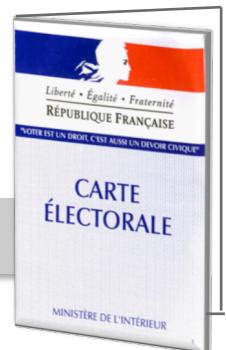
Le bureau de vote

Le fonctionnement d'un bureau de vote

Le bureau de vote est l'endroit où a lieu le vote.

Il est installé à la mairie, dans des écoles ou des MJC par exemple.

Dans une ville il peut y avoir de 1 à plusieurs bureaux de vote
(En moyenne 1 bureau pour 1 000 électeurs).



Comment se passe le vote ?

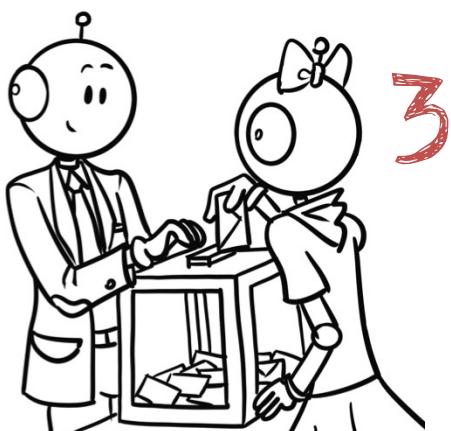
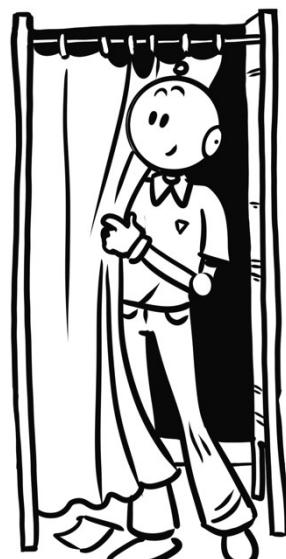


1

L'électeur se rend à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes réglementaires. Il doit prendre un bulletin de chaque candidat et une enveloppe.

L'électeur se rend ensuite dans l'isoloir où il choisit un des bulletins qu'il glisse dans l'enveloppe.

2



3

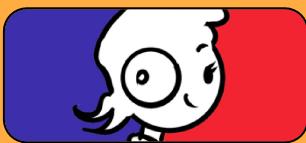
Après avoir fait vérifier son identité auprès du 1^{er} assesseur il va déposer son bulletin dans l'urne face au président du bureau de vote qui lit son nom à haute voix au 2^{ème} assesseur.



4

L'assesseur cherche son nom dans le registre.

L'électeur vient ensuite signer le registre à côté de son nom. L'assesseur tamponne la carte d'électeur.

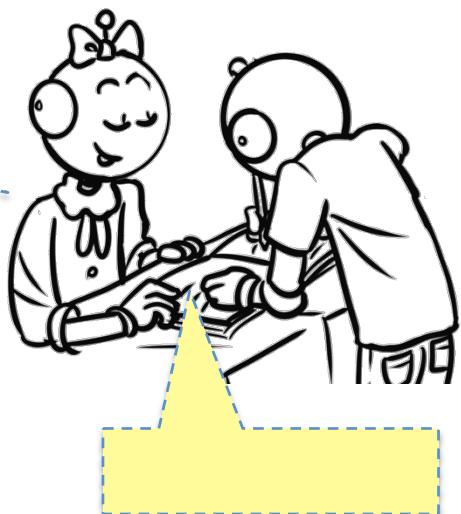
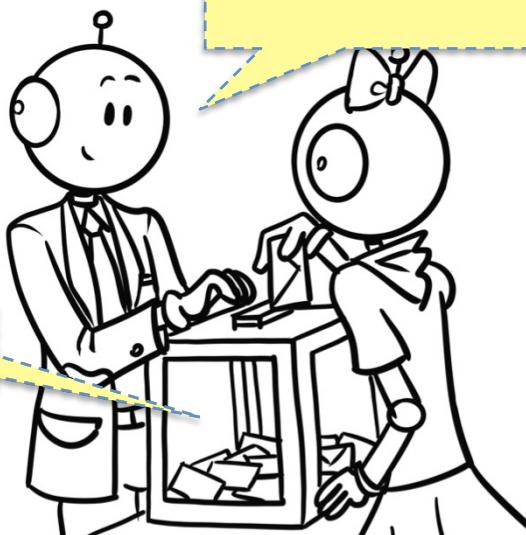
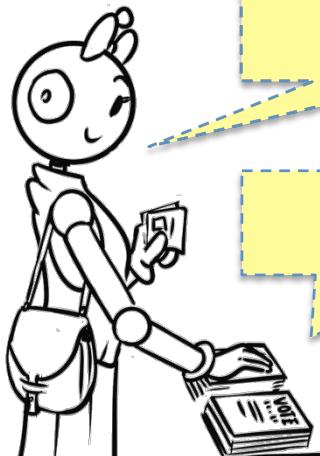


Emc cm

FICHE 2

Le bureau de vote

Le vocabulaire du bureau de vote



Complète avec les mots suivants :

- Le registre
- Le président
- L'urne
- Un électeur
- Les bulletins
- L'isoloir
- La carte électorale
- Un assesseur

Le bureau de vote.

Bout de Gomme



Complète le dessin avec le numéro correspondant.

1. L'électeur prend une enveloppe électorale et un bulletin de vote de chaque candidat ou liste.
4. L'électeur se rend dans l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire.
5. Son inscription sur la liste électorale du bureau et son identité sont vérifiées.
La carte électorale n'est pas obligatoire pour voter.
6. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe puis il l'introduit lui-même dans l'urne.
7. Il signe la liste d'émargement en face de son nom et carte électorale est tamponnée.

Le bureau de vote.

Bout de Gomme



Complète le dessin avec le numéro correspondant.

1. L'électeur prend une enveloppe électorale et un bulletin de vote de chaque candidat ou liste.
4. L'électeur se rend dans l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire.
5. Son inscription sur la liste électorale du bureau et son identité sont vérifiées.
La carte électorale n'est pas obligatoire pour voter.
6. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe puis il l'introduit lui-même dans l'urne.
7. Il signe la liste d'émaragement en face de son nom et carte électorale est tamponnée.

BDG 18